



Proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 3 octobre 2017   19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

  TAIENT pr  sents : Mesdames les conseill  res, Diane Martin, Sandra Dicaire, Denise Larocque et Diane Laviolette ainsi que messieurs les conseillers Roger Laurent et Jean-Claude Larocque.

  TAIT   galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

OUVERTURE DE LA S  ANCE

Ayant quorum la s  ance d  bute   19 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour,   savoir :

1. Ouverture de la s  ance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du proc  s-verbal
 - 3.1 S  ance ordinaire du 5 septembre 2017
4. Gestion financi  re et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la p  riode;
 - 4.2 Adoption des   tats financiers du mois d'ao  t 2017;
 - 4.3 Approbation du budget r  vis   2017 de l'O.M.H.;
 - 4.4 Demande d'aide financi  re – Club Chasse et P  che;
 - 4.5 Achat d'une publicit   – Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde;
 - 4.6 Prolongation du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux us  es (FEPTEU).
5. Am  nagement et urbanisme
 - 5.1 Demande de d  rogation mineure – 105, chemin Baril;
 - 5.2 Acceptation de modification au p  rim  tre urbain.
6. Voirie
 - 6.1 Achat de 1 175 tonnes de MG-20.
7. Loisirs et culture
 - 7.1 Gala des b  n  voles;
 - 7.2 Achat d'un syst  me audio pour la Ressource jeunesse.
8. S  curit   publique
 - 8.1 D  p  t d'une demande d'aide financi  re – SUMI.
9. Varia
10. P  riode de questions
11. Fermeture de la s  ance.

17-10-189

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

S  ANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 3 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOS   PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET R  SOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que pr  sent   et garde le varia ouvert.

Adopt  e   l'unanimit  .

17-10-190

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 5 septembre 2017, au bureau municipal, sis au 595, route 310, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

17-10-191

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 17-09 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de septembre 2017 dressé par la directrice générale, portant le numéro 17-09 totalisant une somme de **204 372,22 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	107 828,40 \$
- Déboursés par chèque :	30 592,14 \$
- Déboursés par prélèvement :	27 244,48 \$
- Salaires :	38 707,20 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

17-10-192

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2017

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 août 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'août 2017 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

La directrice générale dépose les états comparatifs des revenus et dépenses aux membres du conseil municipal, tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

17-10-193

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2017 DE L'O.M.H.

ATTENDU QU'un nouveau rapport du budget 2017, révision du 6 septembre 2017, de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois nous a été soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le budget révisé 2017, révision du 6 septembre 2017, de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

17-10-194

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB CHASSE ET PÊCHE

ATTENDU la demande d'aide financière reçue du Club chasse et pêche de Val-des-Bois/Bowman;

ATTENDU QUE la demande concerne l'ensemencement de truites mouchetées au lac Vert;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 1 000,00 \$ au Club chasse et pêche Val-des-Bois/Bowman pour l'ensemencement de truites mouchetées au lac Vert;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

17-10-195

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

ATTENDU QUE la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde prépare son calendrier 2018;

ATTENDU QUE ce calendrier sera vendu pour aider à financer le maintien et l'entretien de l'Église;

ATTENDU QUE la Fabrique offre à la Municipalité d'acheter une partie de la page couverture afin d'y insérer son logo;

ATTENDU QUE cette publicité est offerte au coût de 150,00 \$;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 150,00 \$ pour l'achat d'une publicité en page couverture du calendrier 2018 de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

17-10-196

PROLONGATION DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

ATTENDU QUE l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

ATTENDU QUE la première phase du FEPTEU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M \$;

ATTENDU QUE la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

ATTENDU QUE plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

ATTENDU QUE la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

ATTENDU QUE le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTEU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

ATTENDU QUE le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

ATTENDU QUE lors du dernier budget fédéral, le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

ATTENDU QUE les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

ATTENDU QUE le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU à demander au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTEU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;

ET à demander aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée à l'unanimité.

17-10-197

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 105, CHEMIN BARIL

ATTENDU QUE le propriétaire du 105, chemin Baril a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation d'un garage à une distance moindre que la norme permise en marge avant;

ATTENDU QUE les distances pour les marges arrières et latérales de 0,75 m ne peuvent s'appliquer compte tenu de la configuration du terrain qui est bordé sur trois côtés par des chemins;

ATTENDU QUE selon l'article 5.3 de notre règlement de zonage, lorsqu'il s'agit d'un terrain d'angle ou d'un terrain d'angle transversal intérieur, la marge avant doit être observée pour chacune des limites de propriété donnant sur un chemin;

ATTENDU QU'il y a présence d'un système de captage d'eau et d'une installation septique, la construction en marge arrière est difficilement réalisable selon les normes prescrites;

ATTENDU QUE le CCU fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 15 septembre 2017 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 105, chemin Baril lui permettant de construire son garage à 3 m des marges latérales et arrières malgré que celles-ci soient considérées à titre de marges avants.

Adoptée à l'unanimité.

17-10-198

ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN

ATTENDU QUE suivant la présentation du schéma révisé de la MRC de Papineau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation, des modifications ont été refusées, dont le nouveau tracé du périmètre urbain de la municipalité de Val-des-Bois;

ATTENDU QUE suivant ce refus, la MRC de Papineau est à revoir les dispositions remises en question et qu'elle a présenté à la direction générale une nouvelle proposition de tracé du périmètre urbain pour le territoire de Val-des-Bois;

ATTENDU QUE le tracé proposé par la MRC de Papineau ne rencontrait pas les objectifs poursuivis par le Conseil de la municipalité de Val-des-Bois;

ATTENDU QUE suivant la rencontre avec l'aménagiste, des changements ont été apportés au périmètre urbain proposé;

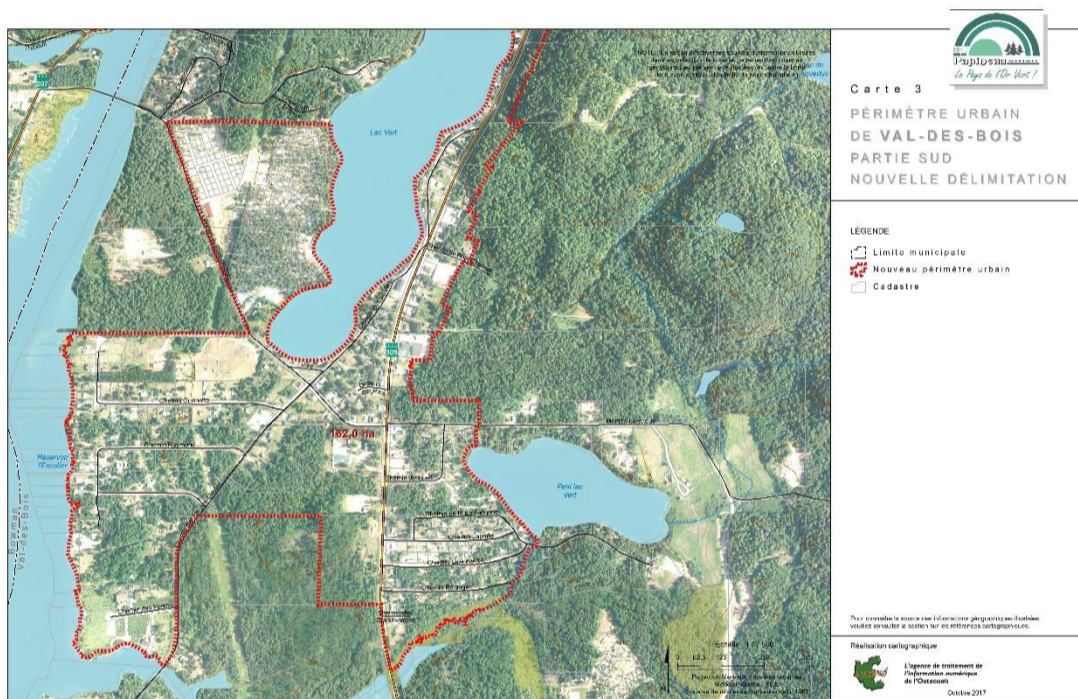
ATTENDU QUE ce nouveau tracé représente de façon juste le potentiel de développement du territoire à court et moyen terme;

ATTENDU QUE d'autres arguments permettent de favoriser ce tracé et que la municipalité de Val-des-Bois, en collaboration avec la MRC de Papineau, aura à s'assurer que le périmètre urbain de Val-des-Bois soit celui qui représente le mieux sa situation et son potentiel de développement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve le nouveau tracé du périmètre urbain, préparée par la MRC de Papineau, et qui se présente comme suit :



Adoptée à l'unanimité.

17-10-199

ACHAT DE 1 175 TONNES DE MG-20

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions par invitation pour l'achat de 1 175 tonnes de MG-20;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont déposé une soumission dans les temps prescrits ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission reçue de Construction Edelweiss au coût de 17,90 \$ la tonne métrique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil retienne la soumission de Construction Edelweiss pour l'achat de 1 175 tonnes métriques de MG-20 pour un montant de 21 032,00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE 22 000,00 \$ de la dépense net soit imputé au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et l'excédent au budget régulier d'entretien des chemins municipaux;

ET QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois, les documents nécessaires à l'adjudication du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

17-10-200

GALA DES BÉNÉVOLES

ATTENDU QUE la Municipalité désire organiser une réception pour rendre hommage aux bénévoles qui donnent temps et efforts à notre communauté;

ATTENDU QUE cette réception aura lieu le 26 octobre prochain au centre communautaire, sous forme d'un 5 à 7;

ATTENDU QUE les conseillers responsables seront madame Sandra Dicaire et monsieur Jean-Claude Larocque;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 500,00 \$ pour l'organisation de cette réception.

Adoptée à l'unanimité.

17-10-201

ACHAT D'UN SYSTÈME AUDIO POUR LA RESSOURCE JEUNESSE

ATTENDU la demande de l'animatrice jeunesse de nous procurer un système audio pour agrémenter les diverses activités de la Ressource jeunesse avec de la musique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète une dépense maximale de 250,00 \$ plus taxes applicable pour l'achat d'un système audio pour les diverses activités organisées par la Ressource Jeunesse;

ET QUE la dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

17-10-202

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SUMI

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis en place un Programme d'aide financière au bénéfice des municipalités régionales de comté dédié à la mise en place et à l'organisation d'un Service d'urgence en milieu isolé (SUMI), et ce, sous trois (3) volets :

- la mise en place d'un Plan local d'intervention d'urgence (PLIU);
- l'achat de matériel servant à l'intervention en milieu isolé;
- la prévention et la sensibilisation des usagers de ce type d'activité (promenade en forêt, en sentier hors route, sur l'eau, etc.);

ATTENDU QUE certains services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Papineau, notamment celui de Val-des-Bois/Bowman et de Plaisance, offrent

actuellement ce service et seraient intéressées à se prévaloir dudit programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Val-des-Bois confirme l'adhésion du Service de sécurité incendie de Val-des-Bois/Bowman audit programme;

ET QUE cette résolution soit acheminée au coordonnateur en sécurité publique de la MRC de Papineau qui est mandaté afin de coordonner la mise en place de ce programme avec les municipalités locales participantes;

ET QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée afin d'assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

17-10-203

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 34)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, directrice générale

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.